

Le 29-03-21

Mme la Principale

Aux Parents d'élèves

Objet : mise à jour du protocole sanitaire au 26-03-21 : mesures renforcées

Madame, Monsieur

Suite aux annonces de Monsieur le Ministre le 26 mars sur les mesures visant à prévenir l'épidémie de Covid 19, j'attire votre attention sur les nouvelles dispositions :

- A compter du 27 mars, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves d'une classe
 - entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée **de 7 jours**. Les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risques. Les représentants légaux devront fournir une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif (**peu importe le type de test**) au bout des 7 jours pour que leur enfant revienne au collège. **Vous trouvez d'ici jeudi 1^{er} avril une attestation type à télécharger sur le site du collège.**
 - L'élève qui est cas positif est isolé en revanche pendant **10 jours**.
 - Vous serez informés par Pronotes et sms de la situation.
 - **Vous êtes invités à consulter chaque jour Pronotes et le site du collège** en raison des ajustements d'emploi du temps et des évolutions possibles du protocole liées à l'actualité.
 - Si la classe est temporairement fermée, **vous pouvez demander une attestation à fournir à votre employeur par mail à ce.0941015t@ac-creteil.fr**

- Afin de renforcer la prévention de l'épidémie et de permettre au collège de continuer à accueillir votre enfant dans l'intérêt de son projet personnel et professionnel,
 - **tous les élèves doivent OBLIGATOIREMENT porter leur masque** : classes, couloirs, extérieurs. Aussi, en cas de non-respect de cette mesure sanitaire essentielle, l'élève sera mis en retenue le vendredi après-midi jusqu'à 17h30. Il sera amené à effectuer un acte citoyen solidaire pour conserver son collège propre. S'il récidive, nous serons dans l'obligation de l'exclure temporairement du collège.
 - **Nous vous invitons à désinscrire votre enfant, dès à présent, du restaurant scolaire** jusqu'à la fin de l'année. Vous enverrez un mail avant le 2 avril à l'adresse suivante : int.0941015t@ac-creteil.fr en précisant le nom, prénom et la classe de l'enfant.
 - Les emplois du temps sont réorganisés chaque jour pour mieux s'assurer que les élèves accèdent au restaurant scolaire en déjeunant avec leur groupe classe.

- Nous veillons à maintenir la continuité pédagogique :
 - Le dispositif devoirs faits reste d'actualité puisque les élèves sont regroupés par classe. L'enseignant de physiques-chimie met ses cours en ligne à disposition de toutes les classes de 3^{ème} et des professeurs continuent à assurer des suppléances de cours. Nous vous tenons informés de l'évolution de la situation.
 - **Les cours en distanciel s'organisent comme suit :**
 - Les professeurs prennent contact avec les élèves via Pronotes afin de leur transmettre les devoirs, le travail à faire... En retour, les élèves ont **OBLIGATION**
→ de se connecter chaque heure à leur emploi du temps
→ et de rendre le travail demandé.
 - Les examens blancs sont maintenus :
 - Devoirs communs 4^{ème} : le 12 et 13 avril
 - Brevet blanc 2 3^{ème} : le 6 et 7 mai.
La convocation vous parviendra prochainement.
 - Les bulletins du deuxième trimestre seront remis à votre enfant sous enveloppe dans les deux semaines à venir. Vous recevrez un sms.

Je vous remercie pour votre collaboration dans ces adaptations nécessaires pour garantir au mieux la continuité du Service Public Education Nationale dans l'intérêt de vos enfants,

Cordialement

Mme Laurence Portier